

# ***BULLETIN MUNICIPAL***

*Janvier 2021*



***LA RUE PORTE PEROT***



# Les vœux du maire

Mesdames, Messieurs,

Chers Concitoyens,

A l'aube de cette nouvelle année, les premières questions qui nous viennent à l'esprit, sont celles de savoir combien de temps encore devons nous respecter le couvre-feu, le confinement, les gestes barrières, la distanciation, le port du masque, autant de mots dont nous connaissons le sens mais dont nous ignorons la pratique.

Combien de morts encore malgré le courage et la volonté de notre personnel de santé ? Combien de commerces, d'entreprises, d'associations, de centres culturels vont pouvoir tenir sans recettes ?

Combien d'hommes et de femmes risquent de basculer dans la précarité ? Autant de questions qui, aujourd'hui, peuvent nous effrayer.

Pourtant nous avons aussi des armes pour répondre à cette crise sanitaire ; le vaccin et l'immunité, la famille et la solidarité, l'entraide et la fraternité, les aides sociales et les soutiens économiques.

C'est ce message d'espoir que je me dois de porter. Regardons demain avec envie sans nous laisser gagner par la morosité et la tristesse.

Ce bulletin va vous démontrer que l'action municipale n'a pas ralenti et que nos projets avancent.

Je voudrais ici remercier l'ensemble de nos agents qui ont assuré leurs missions respectives avec efficacité et avec un grand dévouement dans un contexte difficile.

Chers concitoyens, je ne doute pas que des temps plus favorables nous attendent. Je vous adresse mes meilleurs vœux pour 2021 et je vous invite à vivre en pensant que le meilleur reste à venir.

Le Maire  
Michel FARENC



# Urbanisme et travaux

## Urbanisme : Quelques définitions de bases

### Le règlement national d'urbanisme RNU.

Règle de base de l'urbanisme établie par les législateurs pour veiller à l'organisation minimale des aménagements locaux. Ce règlement s'applique actuellement en dehors de toute autre forme de réglementation.

**Le Plan Occupation des Sols (POS)** était une structure permettant de définir une organisation des zones constructibles. Ce Pos est devenu caduc en 2017.

**Le Plan Local d'Urbanisme (PLU)** permet une planification et les orientations sur l'aménagement du territoire, il est constitué de plusieurs documents dont le **projet d'aménagement et de développement durable. (PADD)**.

Le PADD regroupe un ensemble très large d'obligations découlant de considérations diverses : environnement, transports, économie, sociologie, patrimoine...

### Le Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLUI)

Ce plan est élaboré par la communauté de communes adapté au territoire de la communauté



La nouvelle commission municipale d'urbanisme poursuit l'élaboration du plan local d'urbanisme, commencé en 2015, en concertation avec la communauté des communes des Avant-Monts qui a la compétence « urbanisme ». Il est apparu judicieux d'établir le PLU.

Courant premier trimestre 2021 le projet de développement et d'aménagement durable (PADD) retravaillé, va être débattu en conseil municipal puis en conseil communautaire, conformément à la procédure de l'élaboration.

Le PADD avait été l'objet d'un premier débat en conseil municipal en 2017.

Pour donner suite aux recommandations de l'État (DDTM) et des personnes associées (Communes, Chambre Agriculture, Scot du Biterrois...) une mise à jour était nécessaire.

Cette mise à jour a été réalisée en collaboration avec Mme Rajaut Maya responsable du service urbanisme des Avant-Monts et le cabinet Benoit Robin en charge du PLU. Ce document vient d'être communiqué aux personnes associées et aux services de l'État pour recueillir leurs observations avant un débat en Conseil Communautaire. Le PLU sera dans un premier temps bloqué tant que l'adéquation : besoin / ressources en eau potable ne sera pas réalisée. Nous rappelons que le registre de concertation est mis à disposition du public, en Mairie, pour recueillir les avis.

Une permanence est assurée tous les jeudis de 17h à 19h sur rendez-vous au secrétariat.

### Evolution de la population

La population de Puissalicon au 1 janvier 2021 est de 1369 habitants. Elle est en croissance. (1129 habitants en 2012)



### Aménagements futurs :



Un projet d'aménagements du moulin des rives et la réalisation de la mise en valeur de ce site patrimonial remarquable est à l'étude.

Ce projet est en suspend car à la suite de son acquisition transitoire par la Safer, celle-ci ne nous a pas retenu comme acquéreur malgré les premiers contacts qui apparaissaient favorables. La commune espère trouver une solution afin que ce projet d'espace public du village puisse voir le jour.

Monsieur le Maire a signé les promesses d'achat proposés par la Safer sur l'acquisition des autres parcelles qui sont limitrophes de la station de pompage au pont du Libron et les parcelles boisées près du parking du cimetière. L'achat de ces parcelles permettra une sécurisation de l'intersection de la route départementale et du chemin de la rivière avec entre autres, un aménagement assurant une meilleure visibilité.



## Les lotissements deviennent communaux...

L'intégration de lotissements privés au domaine communal est souvent souhaitée, elle peut se faire après accord sur le règlement établi et vote au conseil municipal ; ainsi quatre lotissements ont été intégrés, d'autres sont candidats, il est rappelé le processus à suivre ; certaines intégrations n'ont pu se faire car il y avait des problèmes d'adéquation avec les qualités requises et parfois aussi un manque de représentativité en particulier au niveau d'un conseil syndical qui est obligatoire.

## Travaux et réalisations sur le village

### Chemin de St Pierre :

La réalisation de l'enfouissement des réseaux électriques aériens et leur renforcement le long du chemin de St Pierre avec une partie du chemin du Sabalou est terminée. Le remplacement des candélabres d'éclairage public a été effectué par de nouveaux mats avec un éclairage led basse consommation.

Hérault Energies en est le maître d'ouvrage.

La commune a payé :

- 4.948,31 € (éclairage public), subvention Hérault Energies 14.844,94 €
- 16 976,10 € (télécommunications), subvention départementale : 6.100 €.
- 0 € (électricité) l'opération pris en charge par Hérault Energies en totalité. (56.126,12€)

Soit un total de 21.924,41 € pour l'opération à la charge de la commune.

### Avenue de la Gare :



Pour l'avenue de la Gare, l'enfouissement des réseaux aériens est en cours. L'éclairage public comportera des mâts et projecteurs de même style que ceux de l'avenue de Béziers. Cela contribue à l'embellissement du village et aussi à l'économie d'énergie avec les nouveaux éclairages basse consommation.

Montant de l'opération : 170.455€ TTC

Financement part communale : 60.749,57 € soit 35% du coût total des travaux.

### Route de Lieuran :

Une convention avec le département de l'Hérault concernant des travaux de réfection de grande ampleur va être signée.

Les travaux devraient débuter au dernier trimestre 2021. Ces travaux devraient se dérouler en plusieurs tranches.

### Réfection de la voirie :

Grâce aux subventions annuelles du FAIC décidées par les Conseillers départementaux Mme Julie Garcin Saudo et Mr Vincent Gaudy, les travaux de voiries suivant ont été réalisés :

A l'Impasse de la distillerie et pour l'impasse du parc, avec la mise en forme de la chaussée et de son revêtement.

La réfection des trottoirs du lotissement du le Moulin des Rives, sur la voirie intérieure du lotissement Communal. Ces travaux ont été effectués par l'entreprise Colas.

Montant des travaux : 37.933 € HT

Montant subvention du Fond d'aide à l'investissement des communes (FAIC) : 16.000 €



## **Eau :**

Une nécessité d'avoir un approvisionnement qui garantisse la ressource en eau potable pour la commune.

La Communauté des Communes des Avant-Monts a demandé au cabinet Entech et Gaxieu, dans le cadre du schéma directeur : eau et assainissement, d'étudier les diverses solutions pour un raccordement pérenne pour tous les villages concernés.

Il y a trois possibilités de raccordement :

1. Un raccordement par Puimisson, Pailhès et Thézan-lès-Béziers au forage dans l'Orb.

(Le village de Puimisson est lui aussi dans une situation identique et il souhaite se raccorder avec Pailhès et Thézan-lès-Béziers. (Forage communauté des communes Avant-Monts)).

2. Un raccordement par le village d'Espondeilhan et le réseau de l'agglomération de Béziers.
3. Un raccordement au forage de Lacan (commune de Faugères, syndicat de la Vallée de la Mare) qui alimente plusieurs villages de la communauté des communes. Ce forage devrait avoir les capacités de production suffisante pour plusieurs villages dont Puissalicon. La communauté de commune des Avant-Monts fait partie de ce syndicat.

Mr Le Maire a pris contact avec la régie eau et assainissement des Avant-Monts et plusieurs réunions ont eu lieu avec les bureaux d'études, les représentants des diverses institutions et les membres du syndicat de la Mare. Une analyse doit être remise sur ces différentes solutions. (Coût, délais, avantages, contraintes). La communauté des communes a la responsabilité de la décision. Gageons que cette décision soit rapide pour l'avenir des villages concernés.

Par suite du jugement du tribunal administratif, l'ARS ne donne plus d'avis défavorable sous réserve d'un avis favorable du service de l'eau de la communauté de communes.

Néanmoins la commune a choisi de limiter les autorisations d'aménagement. Devant cette situation une dérogation en attente d'une solution pérenne de prévision de raccordement sera accordée pour les terrains qui sont déjà viabilisés (lotissements déjà réalisés, autorisation en cours de validité) ainsi que les structures publiques d'intérêt général prévues (Maisons Seniors, cantine)

Le service technique de la régie eau et assainissement des Avant-monts a procédé au remplacement de la pompe du forage de Canet.

## **Assainissement :**

La station d'épuration que nous avons programmée est en cours de construction, sa mise en service sera effective en fin d'année. Ce projet a été



poursuivi lors du transfert de compétence eau et assainissement par la communauté de communes des Avant-Monts.

La capacité de la station est prévue pour 1950 habitants ; notons que la station précédente avait été dimensionnée pour 1.200 habitants.

## **Travaux divers d'entretien :**

En 2020 les 25 poteaux incendies ont été vérifiés par l'entreprise A T H E A, cette vérification est obligatoire tous les trois ans. (Mise en pression, test débits, fonctionnement). Nous allons pour donner suite aux conclusions de ce rapport et procéder à la mise en conformité de ces poteaux.



## **Intervention des Services techniques des Avant-Monts :**



Le service maçonnerie des Avant-Monts a procédé à la réalisation et l'installation de placards dans les classes de l'école et diverses interventions pour un total d'heures de 259 h. Nous les remercions du travail accompli.

Le service élagage a assuré l'entretien des arbres du cimetière, la taille d'hiver comme chaque année et le nettoyage des bords de chemin pour la période des vendanges. Ce service représente 315h de travail.

Le service voirie lui aussi a été présent sur les chemins communaux pour un total d'heures de 105h.



Toutes ces heures d'activités plus le service balayuse font partie du total de 1100 h que nous réservons chaque année.

Ces services viennent en complément du service technique municipal, ils nous permettent de faire des travaux qui nécessitent des équipements que nous n'avons pas. (Nacelle, broyeur, goudronneuse etc...)

## **Service technique Municipal :**

Ce service est à pied d'œuvre, il permet l'entretien du village et de notre territoire. Nos agents font l'objet d'une formation professionnelle régulière afin d'améliorer l'ensemble de nos services.

Durant la crise sanitaire liée à la Covid, les services ont été maintenus par la mise en place d'une alternance concertée avec une réelle efficacité.

Le bon fonctionnement des services demande des matériels de plus en plus spécifiques et performants



Ainsi, la commune a acheté un nouveau véhicule de marque Piaggio en complément du petit camion. Ce véhicule est équipé d'une benne électrique qui facilite les manutentions. Sa dimension réduite lui permet un accès dans les rues étroites du village. Une tri benne sera livrée en février.

Le nettoyage du village est une tâche bien souvent ingrate (lorsque des concitoyens font preuve de négligences où d'incivisme) l'assurer n'en est que plus remarquable, pour le bien-être de tous.

Les ramassages des encombrants et autres déchets prennent des heures de manutention et de transport en déchetterie mais c'est le prix à payer pour garder un village propre.

## **Logiciel de gestion incendie :**

Dans le cadre de la convention sur la défense extérieure incendie, une formation a eu lieu avec le Secrétaire de Mairie Nicolas Farenc, l'adjoint à l'urbanisme Gérard Ferré et Patrick Belloc responsable du service technique. Cette formation sous la direction du SDIS avait pour but d'organiser la maîtrise du logiciel Hydraclis du SDIS qui permet la gestion en temps réel de la disponibilité des ressources en eau pour la lutte contre l'incendie. (Poteaux, réserves bâchées, bouches à incendie).

Ces informations sont à la disposition du centre de secours pour toutes les interventions de lutte et prévention contre l'incendie sur la commune.

Monsieur l'adjudant Sylvain Ponchel du SDIS 34 a piloté cette formation, on le remercie pour son implication professionnelle et ses conseils utiles pour la commune. Nous restons en étroite collaboration avec l'adjudant et le SDIS34 sur le développement et la réalisation de cette convention.





Une campagne de peinture des grilles, des différents bâtiments communaux et du mobilier urbain a été réalisée. (Portail de l'église et portail de la chapelle St Guiraud).



Un élargissement du chemin de la Condamine est en cours de réalisation par le service technique.

**L'ENTRETIEN DU CIMETIÈRE :** les haies, dans le cimetière neuf ont été taillées, certains cyprès de clôture sont desséchés, ils seront remplacés. Un peu avant la



Toussaint, les allées ont été entretenues avec des moyens mécaniques nouveaux acquis par la commune. Il n'y a pas eu d'utilisation d'herbicide conformément aux engagements pris (ceci est mentionné sur une affiche apposée aux entrées ; maintien par-là du label zéro phyto : Trois Rainettes !).



**La restauration des cloches de l'église** est en projet : la société Campa assure l'entretien de l'horloge, elle a été sollicitée pour remettre en état les cloches (nouveaux battants, mécanisme à revoir) ainsi pourrons nous bénéficier de la sonnerie de la grand cloche, classée aux monuments historiques. La restitution d'un « effet carillon à deux cloches » devrait réjouir ceux qui l'ont connu il y a plus de quarante ans...

L'acquisition de deux conteneurs maritimes déclassés permet le rangement, sur l'espace des ateliers municipaux, des chaises et tables utiles aux fêtes et manifestations.

### Informations diverses :

Mise en place d'une convention avec la *Société Carles, route de Narbonne* pour le retrait et la mise en fourrière de véhicules gênants.



La société GRDF informe ses clients du déploiement du nouveau compteur à gaz communicant « Gazpar » pour toute la commune, au premier semestre 2021. Les clients seront informés personnellement.

La consultation des entreprises pour la mise en accessibilité de nos bâtiments communaux va être lancée. La maîtrise d'œuvre de ce dossier a été confiée à l'architecte Hervé Pratviel.

Le site de la commune s'enrichit et approche les 200 abonnés. Il est un lien incontournable pour tous ceux qui veulent suivre l'actualité communale. N'hésitez pas à le consulter en allant sur <https://puissalicon.fr>, vous y trouverez aussi les informations que nous communiquent les associations.

# L'école primaire

## Organisation de la cantine

Depuis la rentrée scolaire, la cantine et garderie ont été déplacées dans la salle du peuple en complément de la cantine existante pour cause d'effectif et des mesures sanitaires Covid.

## Inscription à la cantine

Les inscriptions doivent être faites au plus tard le **mardi à 23H59 pour les semaines suivantes** et ce même pendant les vacances scolaires (trop d'oublis à la rentrée de janvier).

Inscription via le site : [www.monespacefamille.fr](http://www.monespacefamille.fr)

## Factures activités périscolaires : cantine et garderie

**Le règlement des factures doit être fait à la réception de ces dernières** via le site internet (par carte bancaire ou virement) ou en mairie (par chèque ou espèces) **jusqu'au dernier jour du mois en cours**.

Un nouveau moyen de paiement a été mis en place : **le prélèvement automatique**, plusieurs familles l'ont déjà adopté : renseignements en mairie.

## La venue du Père Noël à l'école



COMME LES ANNEES PRECEDENTES, LE PERE NOËL EST VENU  
DISTRIBUER DES CADEAUX AUX ENFANTS DE L'ECOLE.

CE N'EST PAS MOINS DE 131 ELEVES QUI ONT EU LA JOIE DE  
RECEVOIR UN MYSTERIEUX PAQUET DISTRIBUE PAR L'INSTITUTEUR.  
COVID OBLIGE, LE PERE NOËL S'EST TENU A L'ECART DES ELEVES !



## **Gestion de la Covid 19 à l'école**

Pendant le premier déconfinement Covid, le personnel de l'école a dû se réorganiser de manière draconienne.

En partenariat avec l'équipe enseignante, le secrétaire de mairie, M. le Maire et l'adjointe aux écoles, nous avons essayé de trouver les meilleures solutions afin que les enfants puissent reprendre le chemin de l'école en respectant les normes sanitaires :

Modification des horaires de travail pour le personnel communal (amplitude horaire augmentée).

Protocole :

- Lavage des mains plusieurs fois par jour.
- Désinfection des lieux communs (poignées de portes, rampes d'escaliers, tables, chaises).
- Aération des classes.
- Repas froid (fournis par les parents) pris dans la cour en remplacement des repas livrés habituellement dès la reprise le 11 mai jusqu'aux grandes vacances d'été.

Aménagement de la cantine dans la salle du peuple, afin d'éviter le brassage entre les classes depuis la rentrée de septembre 2020.

Le personnel a su être présent et répondre à la demande de surcroît de travail. Nous les remercions !

Depuis, nous gardons ce mode de fonctionnement et respectons ainsi les demandes des normes du protocole sanitaire.

## **Construction de la cantine-garderie**

Les travaux ont débuté en juillet 2020 pour ne pas entraver l'activité scolaire. Le chantier de démolition des bâtiments anciens fut mené de main de maître, sans trop de nuisance pour l'alentour ; ce qui est à souligner. Le gros d'œuvre se termine actuellement par la pose de la toiture. Les travaux ont progressé dans le respect du planning établi.

Dès à présent apparaît la structure de ce nouveau bâtiment, son implantation légèrement en retrait des bâtiments anciens, dégage de façon relativement importante la perspective vers la promenade et montre que la voie routière et le passage piéton seront plus en sécurité.

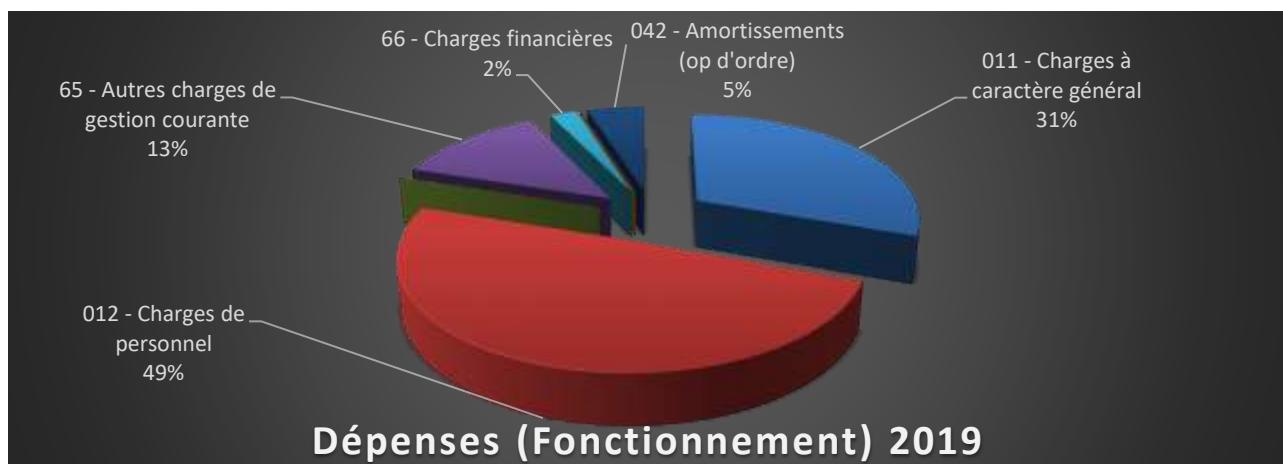


# Les finances

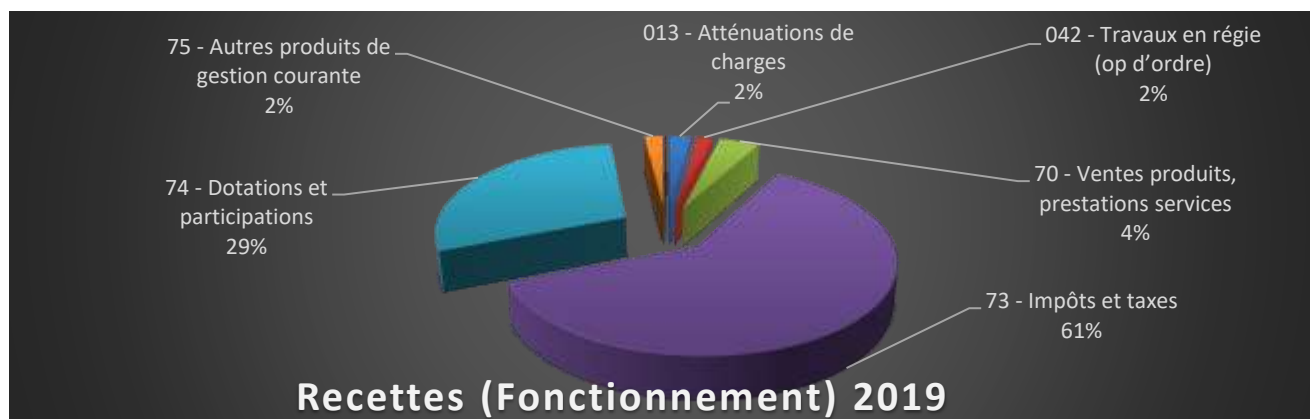
- Taux communaux d'imposition inchangés en 2020
- Un emprunt de 500.000 € a pu être contracté pour la construction « cantine-garderie » grâce à notre bonne situation financière.
- Annulation de cinq loyers commerciaux en soutien aux commerçants fermés pendant le premier confinement.
- Depuis le premier janvier, l'ancien local de la bibliothèque est loué à un cabinet infirmier.

## Compte administratif 2019

### Commune de Puissalicon DEPENSES de FONCTIONNEMENT



### Commune de Puissalicon RECETTES de FONCTIONNEMENT



### Commune de Puissalicon RESULTAT de FONCTIONNEMENT

#### Résultat de Fonctionnement de l'exercice 2019

<b>Recettes Totales (F°)= chap (013-70-73-74-75-76-77-042)</b>	<b>1 187 924,51 €</b>
<b>Dépenses Totales (F°)= chap (011-012-014-65-66-67-042)</b>	<b>910 968,82 €</b>
<b>Résultat (F°)= Recettes Totales (F°) – Dépenses Totales (F°)</b>	<b>+ 276 955,69 €</b>
<b>Résultat (F°)(hors charges et produits exceptionnels) = Rec Totales (F°) – Dép Totales (F°) (hors 67-77)</b>	<b>+ 275 680,69 €</b>

# Actions sociales



La collecte du Téléthon 2020 a été de 460 euros. Merci à tous les puissaliconnais et les associations qui ont fait un don.

## Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

C'est une entité à part de la commune avec un budget propre et un conseil qui est renouvelé à chaque élection municipale. M le Maire est président de droit de ce conseil qui comprend des élus et des membres cooptés représentant d'associations et de structures locales liées à l'action sociale.

Après la dernière élection, il a la composition suivante :



Président de droit : Michel FARENC

Membres élus (5) (délibération n°2020-41 du 10/07/2020)

- BLANCOU Hubert
- LORENTE Marie
- FERRE Gérard
- GAU Rose-Marie
- PALOMARES Cathy

Membres nommés (5) (arrêté n°2020-106 du 20/07/2020)

- LELONG Éric
- GAU Bernard
- CONEGERO Elisabeth
- MARTINET Sylviane
- COLOMIES Serge

Ses actions récentes ont été entravées par les dispositions liées à la crise sanitaire Covid : ainsi les ateliers bien vivre n'ont pu avoir lieu, la conférence sur la mise à jour des connaissances du code de la route a été annulée.

Seul a pu être maintenu l'atelier informatique visant à procurer un savoir-faire pour les démarches en ligne et une familiarisation avec l'outil informatique. Ce type d'atelier animé par une formatrice de la Ligue d'Enseignement a un nombre réduit à 6 stagiaires par séance hebdomadaire de 2 heures (qui au besoin peuvent être doublées). Se renseigner en Mairie.

## La Banque Alimentaire du Nord Biterrois

avec laquelle est associé le CCAS a poursuivi son action par la distribution bihebdomadaire de colis alimentaires à des puissaliconnais en difficulté (les dossiers sont à retirer en Mairie). L'activité trimestrielle de l'organisme pour les villages de notre environnement est reproduit ci-après. Nous remercions les membres et les volontaires pour leur investissement personnel.

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'AIDE ALIMENTAIRE DU NORD BITERROIS																
Saint Joseph de Mont-Rouge 34480 Puimisson																
ANNEE 2020	octobre					novembre					décembre					TOTAL TRIMESTRE
Villages	St Genès	Laurens	Puimisson	Puissalicon	Total mois	St Genès	Laurens	Puimisson	Puissalicon	Total mois	St Genès	Laurens	Puimisson	Puissalicon	Total mois	
Bénéficiaires inscrits	30	17	7	45	99	35	20	6	21	82	35	20	6	22	83	83
Bénéficiaires aidés	60	45	13	45	163	70	33	12	37	152	70	33	9	43	155	470

## Covid 19 :

La Mairie et le CCAS ont permis de garder le contact avec la population la plus fragile. Des visites, des contacts téléphoniques et une assistance se poursuivent pendant cet épisode épidémique.

## La culture :

La municipalité s'investit dans la culture par la Médiathèque et ses animatrices (employée communale et bénévoles). Diverses associations locales contribuent à l'action culturelle. Cette action a été aussi impactée par la crise sanitaire.

# La médiathèque



En attendant la nouvelle année 2021, la médiathèque de Puissalicon a connu ces derniers mois une activité réduite mais maintenue.

➤ LES PERMANENCES ont été assurées aux horaires habituels avec la mise en place d'un service « drive » sécurisé (livres déposés dans un bac puis maintenus à l'écart en quarantaine après désinfection, port du masque et lavage des mains obligatoires).

➤ DES DECORATIONS NOUVELLES, venez admirer les décorations de Noël et les pliages remarquables.

➤ LES ANIMATIONS POUR LA NOUVELLE ANNEE :

- Récital de poésies,
- Conférences,



- Ateliers créatifs,
- Expositions,
- Printemps du livre,
- Nuit de la lecture (annulée pour cause Covid),
- Fête de la Saint-Patrick,
- Les spectacles prévus par la Médiathèque départementale, sont prêts à être proposés dès que la situation sanitaire le permettra.

➤ Un atelier informatique est en fonction le vendredi de 09:30 h à 11:30 h (se renseigner à la Médiathèque).



BONNE ET HEUREUSE ANNEE 2021 à tous dans la joie de la lecture et de la culture.  
L'EQUIPE DE LA MÉDIATHEQUE.

## Horaires d'ouverture

<b>Mardi</b>		<b>16h à 18 h</b>
<b>Mercredi</b>	<b>10h à 12 h</b>	<b>15h à 18 h</b>
<b>Jeudi</b>	<b>10h à 12 h</b>	
<b>Vendredi</b>		<b>15h à 18 h</b>
<b>Samedi</b>	<b>10h à 12 h</b>	<b>15h à 18 h</b>

# Vivre ensemble

## *Puissalicon, un beau village dégradé par une multitude d'incivilités.*

*Depuis 14 ans, je vis à Puissalicon, au début j'ai parcouru la campagne environnante et j'ai découvert des dépôts de tous genres (épave de véhicule, dépôt sauvage de restant de chantier, d'animaux morts, de menuiserie, d'électro-ménager, etc...). J'ai pris des photos qui ont été transmises à la Mairie. Le service technique s'est chargé au mieux d'assainir tous ces sites.*

*Maintenant, je constate que le problème est intra-muros.*

- *Il y a les déjections canines en veux-tu en voilà, malgré les distributeurs de sac ;*
- *Les conteneurs Poubelle qui ne sont jamais retirés des endroits de chargement, ils restent en permanence et encombrent la voirie ;*
- *Les véhicules stationnés sur les trottoirs gênant les piétons, ces derniers étant contraints d'emprunter la chaussée à leurs risques et périls ou le long d'une ligne blanche longitudinale au centre de la chaussée ;*
- *Dans certains quartiers, les véhicules sont stationnés de façon anarchique et entravant le passage normal des autres usagers ;*
- *Les propriétaires qui n'entretiennent pas leurs plantations qui débordent sur les trottoirs ou la voie publique, cette végétation envahissante oblige les usagers de la route à prendre des risques dangereux pour leur intégrité.*

*Après ce petit aperçu des incivilités constatées, je pense que chacun doit prendre conscience que pour vivre « Le vivre ensemble » n'est pas un vain mot. Nous devons tous faire un effort afin de remédier au mieux pour avoir une commune où il fait bon vivre dans la propreté et le respect des autres.*

*Les habitants qui ne comprennent cette manière de vivre et qui resteront dans l'illégalité se verront contraints par la mise en application de mesures coercitives.*

*Pour rappel, l'article 671 du Code civil vous impose de tailler vos plantations qui sont en limite de propriété, l'article R 116-2 du code de la voirie routière, vous impose de laisser la voirie et le trottoir libre. Sur base de cet article, vous pouvez encourir une amende de cinquième classe (1.500 € ou plus) et l'article R417-10 du Code de la Route régit le stationnement qui sanctionne les infractions par une amende de 35 à 135 €.*

Michel Kутten  
Conseiller délégué

## Sécurité



Afin de sécuriser les vélos, trois arceaux ont été posés par le service technique municipal devant les lieux publics. (Un à la Mairie et deux devant la médiathèque).



# Commémorations

## Allocution de Monsieur le Maire, ce 20 août à Carebous

Mesdames et Messieurs les Elus,  
Mesdames et Messieurs,

Je voudrais remercier de leur présence la famille de Gaston Santos Juan, le représentant de l'église catholique, et les puissaliconnais qui ont souhaité se joindre à nous en ce jour d'anniversaire du 20 août 1944. Je me dois d'excuser la sœur de Sylvain Sopéna et sa famille qui ne pouvaient pas être là aujourd'hui.

76 années ont passé depuis cette tragédie. J'ai déjà eu l'occasion de parler de cette époque : de nombreux maquisards s'engagent en dressant des embuscades aux quatre coins du pays. Les troupes allemandes cherchent à se regrouper dans le Nord de la France pour s'opposer aux soldats alliés qui viennent de débarquer en Normandie et en Provence. L'une de ces attaques se déroulent près de chez nous, ici même, à côté de la grangette de Carebous. Des échanges de tirs, et la vie de deux puissaliconnais qui s'arrête au bord d'une vigne, à quelques jours des vendanges.

J'ai souvent pensé aux familles qui ce jour-là ont perdu un père, un frère ou un fils. C'est assurément une grande douleur de perdre un des siens, pire encore quand on sait qu'il s'agissait du dernier jour de guerre à Puissalicon, des dernières balles tirées par les allemands près de notre village. J'ai souvent pensé aux puissaliconnais témoins de cette tragédie, qui ne pouvaient pas rester insensibles au malheur qui s'abattait sur ces deux familles.

D'ailleurs, comment ces puissaliconnais de ce mois d'août 44 ont-ils pu concilier ce moment tragique et la joie de leur libération ? Comment ont-ils fait pour exprimer le chagrin d'un côté et la liberté retrouvée de l'autre ?

En effet, ce 20 août 1944 marque deux événements totalement opposés, la peur, la guerre, la mort pour certains, la joie, la fête, la liberté, pour d'autres ; j'avoue avoir du mal à imaginer cet antagonisme vécu par nos concitoyens de l'époque. Ont-ils pleuré, ont-ils chanté, probablement les deux à la fois.

Cette cérémonie et ce dépôt de gerbe permet donc de raconter l'histoire de cette stèle dressée en bordure de cette route.

En rendant hommage à nos deux puissaliconnais, la commune et ses habitants montrent leur attachement à l'histoire de notre village et à tous ceux qui l'ont construite au fil du temps.

Cette cérémonie nous rappelle nos villages biterrois qui, cet été 1944, les uns après les autres, ont retrouvé la liberté au prix du sang et des larmes, et de nombreux sacrifices encore.

Cette cérémonie permet enfin de nous rassembler autour de nos valeurs républicaines pour mieux appréhender le monde d'aujourd'hui à travers les leçons du passé.

Mesdames et messieurs, de nouvelles élections favorables me permettent aujourd'hui de poursuivre cet hommage. Avec mon conseil municipal, je peux vous assurer que nous sommes très fiers et très heureux d'être là ce matin avec vous.

Ce rendez-vous annuel exprime notre devoir de mémoire. Il permet de retrouver des familles qui restent pour toujours, malgré le temps qui passe, des hommes et des femmes de chez nous.



Michel Farenc  
Maire

### Commémorations des 8 mai et 11 novembre en cercle restreint



# Associations

## Le foyer rural

A l'entame de cette nouvelle année, l'équipe dirigeante présente tous ses vœux les plus chaleureux à ses adhérents ainsi qu'à tous les Puissaliconnais. La rétrospective du foyer rural est succincte.

Comme toutes les associations du village, les activités de notre groupement ont subi les conséquences de la pandémie (confinement, déplacements limités, couvre-feu).

Le repas de la Saint Valentin s'est tenu le 15 février 20.



Le IV° Printemps du Livre s'est déroulé le samedi 06 mars dans la médiathèque.

Douze écrivains avaient répondu à notre invitation et celle de la municipalité.

Le 08 octobre dans l'église de Puissalicon, s'est tenu un concert de musique de chambre avec la violoniste Angéline Georgiadi et la pianiste Hinéké Hellingman.



Pour 2021, un nouvel atelier a été mis en place le lundi 04 janvier. Il s'agit de l'initiation et de la découverte du rugby en direction des enfants de 6 à 12-14 ans. Ces stages d'une durée de 45 mn, les lundis à 18 h au stade, sont animés par Didier Cambérabéro, ancien international de rugby.



Pour le mois de mars, si la situation sanitaire le permet, se tiendra aux alentours du 20 mars, le V° Printemps du Livre. A ce jour, ce sont les seules programmations.

## Les Jardins de Roujau

L'association, loi 1901 « Les Jardins de Roujau » a été créée en novembre 2016.

### L'association a pour objets :

- la gestion des jardins familiaux partagés
- La mise à disposition pour ses adhérents d'une parcelle permettant une production destinée uniquement à la consommation familiale

### Nous souhaitons également partager les valeurs suivantes :

- Renforcer les liens sociaux, l'entraide, le dialogue
- Donner un point d'appui aux personnes en difficulté
- Renouer des liens respectueux avec la Terre, agir de façon responsable
- Favoriser les rencontres, les échanges, la mixité sociale, culturelle et générationnelle
- Respecter l'environnement par des pratiques culturelles favorisant la biodiversité (sauvage et domestique), respectueuse du vivant, intégrant une gestion écologique des cycles naturels de l'eau et des déchets
- Promouvoir la gestion participative en organisant des échanges entre les acteurs, prendre en compte les souhaits, les désirs, les contraintes de chacun

Afin de financer l'achat d'arbres fruitiers et ornementaux, nous organisons au printemps un vide grenier et chaque fin d'année (sauf en période de confinement) une bourse aux jouets et un vide grenier.

Nous vous souhaitons une très bonne année 2021 et nous espérons avoir de nouvelles jardinières et de nouveaux jardiniers sur nos parcelles encore disponibles, qui partageraient toutes nos valeurs.

Si la situation épidémique le permet, un vide-greniers sera organisé le 18 avril 2021 sur la Promenade.

**Contacts : Marie Jeanne : 07-82-39-18-01 et/ou Jean : 07-89-64-68-66**



# La boule puissaliconnaise

Les membres de la Boule Puissaliconnaise vous présentent leurs meilleurs Vœux de Bonheur, Santé, Espérance pour 2021.

La crise sanitaire a perturbé l'organisation des concours prévus.

Au calendrier 2020.

Nous avons organisé deux concours départementaux et participé à 5 concours éliminatoires Secteur avant le confinement de MARS.

Pour 2021, un calendrier prévisionnel est établi, organisation de 6 concours départementaux, participation aux éliminatoires de Secteur et au challenge Henri Béziat. Ces prévisions auront lieu si la crise sanitaire le permet et avec l'autorisation de FFPJP.

Aucune festivité n'est prévue, notre AG n'a pas eu lieu.

Actuellement nous jouons avec l'autorisation de la Mairie et en respectant les gestes barrière et les consignes sanitaires.



BONNE ANNEE 2021 A VOUS TOUS

# USP gymnastique volontaire

Comme pour tout le monde, cette année 2020 ne nous aura pas permis de suivre nos cours de gymnastique de façon très régulière.

De plus nous n'avons pas pu reprendre les cours des tous petits car les horaires qui s'enchaînaient ne nous permettait pas de respecter les consignes sanitaires mises en place.

Maintenant, nous attendons avec impatience la reprise pour pouvoir de nouveau partager dans l'effort (et aussi et surtout la bonne humeur) de bons moments.

Le club reste bien entendu ouvert à toute nouvelle participante.

Nous vous présentons à toutes et tous nos vœux pour 2021.





# Association sauvegarde du paysage des 7 collines

Nous vous transmettons tous nos vœux pour cette nouvelle année 2021 !

Malgré la crise sanitaire qui nous touche et qui continue de bouleverser nos vies, une bonne nouvelle est venue nous reconforter !

Le préfet a donné un AVIS DEFAVORABLE à l'implantation des éoliennes dans notre si beau village !

Il a suivi l'avis de la commissaire enquêtrice qui avait pointé entre autres un défaut majeur d'informations des habitants, un manque de concertation, « **un projet qui ne répondait pas à l'intérêt collectif** » et de la commission (syndicat éolien, association, élus...). L'Etat a demandé de ne pas mettre d'éoliennes là où il y a une forte opposition de la population !!!!

Nos efforts et notre détermination ont payés !!

Nous espérons que la Société Volkswind ne fera pas appel de la décision de Monsieur le Préfet, nous restons vigilants et prêts à poursuivre nos actions pour la protection de notre environnement local et la conservation de notre patrimoine.

Vous pouvez consulter les conclusions de la commissaire enquêtrice sur le site de la mairie : [puissalicon.fr/urbanisme/FERME EOLIENNE PUISSALICON](http://puissalicon.fr/urbanisme/FERME EOLIENNE PUISSALICON)

L'association remercie les adhérents et les adhérentes ainsi que toutes les personnes qui se sont impliquées et mobilisées (Puissaliconnais, Puissaliconnaises et les habitants de toutes les communes environnantes) lors de l'enquête publique qui a été déterminante pour que ce projet démesuré ne voit pas le jour. 90 % de contre !!

Nous remercions Monsieur Gayssot, Vice-Président de la Communauté des Communes Les Avant-Monts, Madame Ménard, Députée et Monsieur Ménard, Président de l'Agglomération Béziers-Méditerranée pour leur soutien et leur implication ainsi que tous les Maires des communes avoisinantes des deux Communautés de Communes.

Nous remercions, l'association Toutes nos Energies, Michèle et Jean pour leurs conseils et leur présence à nos côtés durant ces longs mois où nous avons travaillé sans relâche ...

Notre assemblée générale n'ayant pu se faire au mois de novembre à cause du confinement, nous vous tiendrons informés dès que nous pourrons nous réunir à nouveau !

Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants sur la commune et nous les invitons à consulter notre site internet et page Facebook et à nous rejoindre au sein de l'association.

Facebook /site internet : non aux éoliennes à Puissalicon

Mail : [sauvegardepaysage7collines@gmail.com](mailto:sauvegardepaysage7collines@gmail.com)

# Tribune libre

L'équipe « Ensemble, construisons Puissalicon » vous souhaite leurs vœux les plus chaleureux pour l'année 2021. Que la nouvelle année NOUS permette d'avancer ensemble sur la voie du dialogue, du partage, de l'information et de la transparence.

## Un point sur l'année 2020

- Le 15 mars dernier, les élections municipales ont eu lieu et vous avez été nombreux à croire en nos idées et en nos valeurs et nous vous en remercions encore une fois. Depuis, nous avons peu été présents mais au vu de la situation sanitaire actuelle, les réunions et les projets ont dû être suspendus. Cependant, nous avons été présents de manière positive, réfléchie et objective aux conseils municipaux, aux commissions et aux divers groupes de travail. Nous avons voté favorablement à la plupart des délibérations concernant le fonctionnement classique de la commune. Toutefois nous nous sommes opposés au projet de règlement intérieur qui représente un déni de démocratie autorisant le Conseil Municipal à délibérer à huis-clos sur simple demande du maire ou de trois conseillers.

- Lors du dernier bulletin municipal de décembre 2020, le Maire commençait en mettant en avant la mobilisation des membres du CCAS en cette période de confinement. Nous sommes absolument d'accord pour dire que c'est le rôle de la commission CCAS et du conseil municipal de prendre soin de tous ses citoyens. Malheureusement force est de constater que cette instance n'a pas été mobilisée durant cette période difficile pour tous les Puissaliconnais ou du moins nous n'avons pas été informés de cette mobilisation.

- Nous sommes d'accord également sur la mise en place du nouveau moyen de communication de la mairie afin que tous les habitants de Puissalicon soient au courant des informations importantes comme les coupures d'eau du mois de décembre. Néanmoins, il nous semble que la communication manque d'ambition : le site internet comporte trop peu d'informations sur la vie associative active du village (Foyer rural, patrimoine, Amicale des Ecoles, vente de produits locaux ...) et donc de visibilité.

## Des projets pour l'année 2021

Quelle que soit l'évolution de la crise sanitaire qui nous touche tous, nous saurons être à votre écoute et porter vos doléances :

- pour VOUS représenter au mieux lors des conseils municipaux et des commissions,
- pour VOUS donner des informations claires en totale transparence
- pour être à VOTRE écoute

*L'équipe « Ensemble, construisons Puissalicon »*

# Informations Générales

**CPAM vous informe :** Accueil unique du site de Béziers: 2 Rond-point HOURS 34500 BEZIERS.

- Jours et horaires d'ouverture au public :

Béziers : du lundi au vendredi de 8h à 17h. (Sauf les premiers jeudis de chaque mois de 8h00 à 13h00)

- Retrouver tous ces renseignements sur le site [ameli.fr](http://ameli.fr) à l'adresse suivante :

[www.ameli.fr/herault/assure/adresses-et-contact/points-accueil](http://www.ameli.fr/herault/assure/adresses-et-contact/points-accueil)

**Important :** Une seule adresse pour nous écrire : Assurance Maladie de l'Hérault, 29 Cours Gambetta 34934 Montpellier cedex 9.

Mail via mon compte Ameli – sur notre site internet [ameli.fr](http://ameli.fr)

Téléphone : 3646, de 8h30 à 17h30 du lundi au vendredi (prix d'un appel local).



Service, eau et assainissement :  
**04 67 80 70 45**

Mail : [eau@avant-monts.fr](mailto:eau@avant-monts.fr)



**24/24 Service Astreinte : 06 76 62 55 59**

**Service clients**

Du lundi au vendredi 8h-12h/13h30-17h30

Tél : 04.67.80.70.45

**Communauté de Communes Les Avant-Monts**  
**ZAE de l'Audacieuse 34480 MAGALAS**



**Maison  
de services  
au public**

La MSAP a pour missions d'accueillir, d'orienter et d'aider les usagers dans leurs relations avec les administrations et les services publics.

Contact : Séverine SALVAT, conseillère de la MSAP :  
04 67 00 83 60 / [msap@avant-monts.fr](mailto:msap@avant-monts.fr)

**Contact :**  
**Assistance Sociale**  
**04.67.67.82.90**

Pour vos commentaires et photos à publier sur le site web de <https://puissalicon.fr> et le bulletin municipal nous contacter par courriel. [secretariat@puissalicon.fr](mailto:secretariat@puissalicon.fr)

Communauté de Communes



**La Poste**

13 rue Barbacane 34480 Puissalicon  
**Jours et horaires d'ouverture :**  
Du lundi au samedi de 9h à 11h

**Mairie de Puissalicon :**

**04.67.36.69.50**

[secretariat@puissalicon.fr](mailto:secretariat@puissalicon.fr)

## **CONSEILLERS DEPARTEMENTAUX**

Mme Julie GARCIN-SAUDO et M. Vincent GAUDY

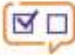
Les administrés qui souhaitent les contacter doivent s'adresser au secrétariat du Conseil départemental de l'Hérault 04-67-67-60-82, ou au secrétariat de la Mairie.

# Service mis en place par la Mairie

mesalertes.fr   
Service d'alertes citoyen

Recevez les alertes et les actualités locales qui vous intéressent par SMS






Inscrivez-vous en ligne, c'est simple et gratuit !

Météo, spectacle, bus scolaire, ...   
C'est vous qui choisissez

Connectez-vous sur

[mesalertes.fr](http://mesalertes.fr)

## Concrètement, comment faire ?

-  1 Rendez-vous sur le site [mesalertes.fr](http://mesalertes.fr)
-  2 Indiquez le code postal de la commune
-  3 Sélectionnez les thématiques qui vous intéressent
-  4 Renseignez votre adresse, votre numéro de mobile et votre e-mail
-  5 Votre compte est activé ! Connectez-vous avec les identifiants communiqués par e-mail.



Jours de collecte des ordures ménagères et des emballages ménagers :

Les mardis et vendredis matin pour les bacs **verts**.

Les samedis matin pour les bacs **jaunes**.



# DÉCHÈTERIES - Modalités d'accès

Les déchèteries sont ouvertes aux horaires suivants : 08:30 – 12:00 h  
14:00 – 17:30 h

Les horaires des derniers entrants ont été repensés afin d'améliorer la logistique du service (horaires du personnel, collecte des déchets, gestion des sites).

Les derniers entrants sont acceptés : Le matin jusqu'à 11:45 h  
L'après-midi jusqu'à 17:15 h

Déchèterie de Magalas

Adresse : Route de Saint-Geniès-de-Fontedit

34480 Magalas

Tél. : 04.67.36.08.13



Le brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit, toute l'année en vertu des dispositions de l'article 84 du règlement sanitaire départemental..voir info [www.hérault.gouv.fr](http://www.hérault.gouv.fr)



## *Réglementation relative à la taille des haies, arbustes et plantations*

Règles de distance à respecter par rapport à la limite de propriété selon la hauteur de la plantation	
Hauteur de la plantation	Distance minimum à respecter en limite de propriété voisine
<b>Inférieure ou égale à 2 mètres</b>	<b>0,5 mètre</b>
<b>Supérieure à 2 mètres</b>	<b>2 mètres</b>
<b>Mode de calcul</b>	
La distance est mesurée à partir du milieu du tronc de l'arbre.	
La hauteur de la plantation est mesurée depuis le sol jusqu'à la cime de l'arbre.	



## Lieux d'Accueil Parents Enfants (LAEP) - *LES PETITS PAS*

Ce lieu d'accueil parents enfants est ouvert à tous les enfants de 0 à 6 ans, accompagnés d'un adulte familial, ainsi qu'aux femmes enceintes et leur compagnon. L'entrée est libre, gratuite, sans inscription préalable. Une éducatrice jeunes enfants et une psychologue vous accueillent.



Les vendredis de 8h30 à 12h30, rue Porte Pérot à Puissalicon

Par téléphone au 04 67 69 00 81/ Par courrier postal :

74 rue Danton

Cité Paul Valéry

34070 Montpellier



[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr) puis  
«Justice en Région»



[www.justice.gouv.fr](http://www.justice.gouv.fr)  
le portail de la justice et du droit

### Comment saisir le conciliateur ?

Le conciliateur de justice peut être saisi :

- par le justiciable lui-même, en dehors de toute procédure judiciaire, par courrier, par téléphone ou à l'occasion d'un rendez-vous.
- par le juge d'instance, dans le cadre d'une procédure devant le tribunal d'instance, lorsque ce dernier estime qu'il est utile de tenter un règlement à l'amiable avant de poursuivre l'instruction d'une affaire. Dans ce cas, la mission du conciliateur ne peut excéder un mois.
- par le tribunal de commerce ou le tribunal paritaire des baux ruraux, lorsque le litige concerne des artisans, des commerçants, ou encore des exploitants agricoles.

### Combien coûte une conciliation ?

La procédure de conciliation est gratuite.

Procédure simple et amiable, elle ne requiert pas l'assistance d'un avocat, sauf souhait du justiciable et sauf cas particulier.



## Habiter au Pays

L'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) participe à la transition énergétique initiée par le ministère de l'écologie au travers des aides liées à la rénovation thermique de logements qu'ils soient utilisés en tant que résidence principale ou en logement locatif.

La communauté de communes des Avant Monts participe financièrement au suivi et à l'animation du Programme d'Intérêt Général (PIG) porté par le Pays Haut Languedoc et Vignobles, signé pour une durée de 5 ans (2017-2022)

Le Pays au travers du Programme « Habiter au Pays » accompagne les propriétaires qui souhaitent rénover leur résidence principale ou leur(s) logement(s) locatif(s).

L'accent est mis sur les **travaux liés aux économies d'énergies** de façon à lutter contre la précarité énergétique ;

### Pour les propriétaires occupants :

En fonction des ressources du propriétaire et du nombre d'occupants, le taux de subvention pour des travaux énergétiques, avec un gain de 25% après travaux, est de 25 à 40 % + 10 % supplémentaires (prime FART).

Le Plafond des travaux subventionnables est de 20 000,00 € HT

Le Département de l'Hérault, au travers de son plan d'action, accorde une prime supplémentaire de 10% suivant les ressources du propriétaire.

Contact : David Thiebault 04 67 95 14 52

### Pour les propriétaires bailleurs :

Plafond de travaux HT 60 000 à 80 000 €

Taux de subvention ANAH de 25 à 40%

Aides supplémentaires du Département de 10 à 15%

Prime de 1 500€ si gain d'économie d'énergie de 35% avec minimum étiquette D :

Loyer conventionné avec obligation de conventionnement sur 9 ans

Revenus des locataires dans les plafonds d'allocations logement

Contact Régine Cathala : 04 67 38 11 10

## Colorons le Pays

En complément de la politique de l'Habitat, le Pays Haut Languedoc et Vignobles s'est engagé dans une opération façade depuis 2008. La communauté de communes des Avant Monts participe au financement des travaux ainsi que le conseil départemental de l'Hérault.

### **Service d'Alerte Intercommunal**

La communauté de communes « Les Avant-Monts » s'est dotée d'un Service d'Alerte Intercommunal (SAI). Ce service est à la disposition des mairies afin d'alerter la population de sa commune, de plusieurs communes ou de toutes les communes de la collectivité, via SMS ou message vocal, en cas : **Alerte météo, incendie, inondation, alerte chimique, pollution, perturbation sur les réseaux (eau, électricité, voirie), Perturbation dans les transports (urbains, scolaires).**

Pour recevoir ces alertes directement sur votre téléphone, **s'inscrire sur internet :**

# État civil 2020

## Sont venus au monde en 2020



AZIBERT Léa	31/12/2020
BERNARD Eleanor	03/04/2020
BONNEFOI Léon	01/05/2020
BOUTELOUP Jo	26/02/2020
CARUSO Anastasia	03/11/2020
DA SILVA Léandro	08/07/2020

FRAYSSE Keyla	01/05/2020
GRAILHES Logan	09/11/2020
GUITARD Théa	19/12/2020
LAHMAR Ibrahim	16/06/2020
MINACCA Matisse,	25/05/2020
VILLENEUVE Tëha	03/11/2020

## Se sont unis en 2020



FARENC Nicolas et SORRIBES Aurélie	10/10/2020
------------------------------------	------------

## Se sont pacsés en 2020



DA SILVA Lionel et ROQUES Vanessa	29/06/2020
BRUEL Sébastien et RIADO Cyrielle	21/07/2020
PABIOT Florian et LAURENT Céline	21/08/2020
SONIGUÉ Félix et LIMONGE Nathalie	23/12/2020

## Nous ont quitté en 2020



ALDOSA Joseph	06/07/2020
BACOU Jean-Pierre	29/12/2020
BAQUÉ Jacques	24/02/2020
BESALDUCH Angel	08/12/2020
BUQUET Josette	17/12/2020
CATALA Jean	30/11/2020
ESCALLE Philippe	05/09/2020
JAY Anne	22/03/2020
JOVER Jacques	21/07/2020

LEMOINE Guy	12/06/2020
LUBRANO LAVADERA Lydia	16/05/2020
MERCIER Jacky	04/02/2020
MOUSSET Claude	25/11/2020
RIBEIRO GONÇALVES DA EIRA José	08/08/2020
SONIGUÉ Michel Lucien	09/09/2020
VIALLEFONT Marie-José	30/08/2020
VIDAL Pierre Paul	11/01/2020

## Correctif décès 2019

MESSIN Michel	28/08/2019
---------------	------------

ROQUES Yves	03/05/2019
-------------	------------



# Patrimoine

## LE BUSTE ROMAIN DE PUISSALICON : UNE ŒUVRE D'ANTHOLOGIE.

Auguste Rodin (1840-1917) déclare : « L'Antique est pour moi la Beauté supérieure, c'est l'initiation à la splendeur intime des choses éternelles. » Devant ce buste, extrait voici plus de cinquante ans d'une terre du village où il séjourna deux mille ans, on se rend bien compte de la justesse de cette réflexion.

Le buste romain de Puissalicon apparait dans la lignée des bustes d'inspiration grecque, comme les dix portraits en marbre de la famille Julio-claudienne conservés eux aussi, au musée Saint Raymond de Toulouse, découverts dans les sous-sols de la maison Gasc à Béziers.

Il se caractérise par l'harmonie des traits et une impression de virilité liée à l'élaboration d'une physionomie avec torsion du cou, unique et saisissante. Celle-ci donne tout son sens à la citation de François René de Chateaubriand (1768-1848) : « La sculpture donne de l'âme au marbre ».

« La sculpture est sans doute un des arts les plus nobles. D'abord c'est le seul qui nous oblige à lui tourner autour » (Jean Cocteau-1881- 1963). Faire le tour de l'œuvre \* à gauche, la face droite du portrait est lisse, les traits sont fins, sans rides, on ressent la jeunesse du personnage, si l'on tourne vers la droite,



la face gauche est celle de la vieillesse, bouche tombante, rides au départ de l'arcade sourcilière, visage sévère voire angoissé. Nous avons la double expression de l'être jeune avoir été, puis l'être vieux, à la veille de ne plus être. C'est l'ensemble stéréoscopique qui donne, grâce à cette double expression, une vision globale de l'être d'âge mûr.

L'inconnu de Puissalicon est là pour nous parler de la beauté, de la civilisation, de la vie et de la mort.

Dans son recueil : « La pesanteur et la grâce », la philosophe Simone Weil (1909-1943) écrit : « Une œuvre d'art a un auteur, quand elle est parfaite, elle a quelque chose d'essentiellement anonyme... » l'inconnu de Puissalicon, voyez-vous, est à ce niveau de perfection et d'anonymat.

La double expression, dans le domaine de la sculpture peut être perçue, dans notre région, sur la magnifique sculpture de style Renaissance : Le Saint Christ d'Agde (église Saint Sever) sur la gauche son regard est souriant, sur la droite c'est le regard de l'agonisant.

Le buste romain de Puissalicon : De Qui s'agit-il ? Les hypothèses.

L'hypothèse vériste : Les personnages célèbres de la Rome antique sont évoqués historiquement : Suétone (70-126) traite de la vie de César puis d'Auguste et des empereurs successifs.

Divers portraits sculptés de ces dignitaires romains nous sont parvenus à diverses étapes de leur vie, un suivi des traits paraît exister même si les œuvres sont de provenances diverses. Ainsi plus qu'un code de représentation, on peut être tenté d'évoquer des portraits aux traits ressemblants. Voyez diverses représentations d'Auguste (Octave ; – 63 avant JC, 14 de notre ère) premier Empereur romain, déifié en fin de son long règne. Auguste séjourna à Narbonne en -27. Le buste romain de Puissalicon n'est-il pas une représentation d'Auguste à l'âge mûr- alors qu'il fut largement représenté jeune - ? (ci- après représentation d' Auguste, Musée St Raymond de Toulouse, tête découverte dans la maison Gasc de Béziers) à comparer avec la tête romaine de Puissalicon à côté.



La contestation des hypothèse véristes : M. Capus conservateur au musée Saint Raymond de Toulouse, dans une excellente conférence, lors de l'inauguration de la copie du buste romain de Puissalicon, évoqua la difficulté de l'attribution du portrait s'il n'y a pas d'éléments probants convergents (par exemple plusieurs copies ou œuvres sculptés et en particulier des profils sur des faces monétaires ...) ceci aussi, en raison du flux considérables de sculptures dont peu en somme, nous sont parvenues. Méfiance donc vis-à-vis de l'hypothèses vériste...

Dans ce contexte d'autres hypothèses sont avancées comme la représentation d'un puissant dignitaire local, par exemple : Fonteius, accusé de détournement de fonds, défendu par Cicéron lors d'un de ses premiers plaidoyers (« Pro fonteio »).

[https://crpe-vailhan.org/ressources/memoires\\_d\\_une\\_communaute/des\\_monuments/La\\_tete\\_antique.pdf](https://crpe-vailhan.org/ressources/memoires_d_une_communaute/des_monuments/La_tete_antique.pdf)

# Culture

## Les végétaux en hiver, dans notre région.

### La Leuzée

Une plante aux sortes de petites pignes ou de petits artichauts nacrés qui se perçoivent l'hiver, luisant dans les herbes maigres des terrains arides, ondoyant sous le vent. On la rencontrait autour du moulin à vent (moulin des Rives), on la voit aujourd'hui dans quelques terrains arides du puech Ginestieu. Son nom reprend la forme de ses petits cônes : la Leuzée Coniféra. Découvrez là mais ne la cueillez pas pour en faire des bouquets secs. Elle se raréfie.



### Le Jasmin d'hiver

Cet arbuste originaire de Chine illumine des clôtures, des murs, en hiver dans nos villages. Il est très robuste, son nom dérive de jasmin à fleur nue (*Jasminum nudiflorum*). En Chine on l'appelle « fleur accueillant le printemps » sa floraison se poursuit sur une longue période à partir de janvier.



# La recette

## NAVETS DE PARDAILHAN

### INGREDIENTS :

- 1kg de navets noirs du Pardailhan
- 2 c. à soupe de miel de pays
- 1 c. à soupe de cassonade,
- Sel, poivre
- 3 c. à soupe de graisse de canard

### LA RECETTE :

- Laver les navets, les peler.
- Plonger dans l'eau bouillante 10 minutes. Egoutter.
- Faire fondre dans une poêle, le miel, la cassonade et la graisse.
- Rouler les navets dans ce sirop et laisser colorer.



# Conseils consommateurs

## **Votre question :**

### **Quel droit s'applique pour des ventes entre particuliers et quelles précautions faut-il prendre ?**

**Nos conseils.** Une vente entre particuliers constitue un contrat, dont les règles sont définies par le Code civil, beaucoup moins protecteur que le Code de la consommation qui s'applique pour des contrats entre un particulier et un professionnel

En cas de litige, le plaignant ne pourra s'appuyer que sur la garantie des vices cachés ou le vice du consentement. Encore faudra-t-il apporter la preuve de la tromperie, et localiser l'interlocuteur indélicat.

Alors, des précautions s'imposent : si vous achetez, vérifiez le produit avant de payer, car vous ne bénéficiez ni de la garantie légale de conformité ni du droit de rétractation. Demandez des informations détaillées au vendeur (photos complémentaires, notice technique, etc.) Une fois la transaction réalisée, vous n'aurez que très peu de recours.

Certaines plateformes proposent des solutions d'assistance : assurance, remboursement, conformité des marchandises, paiement sécurisé : l'argent n'est versé au vendeur que lorsque le bien est livré et conforme à la commande. Mais en cas de litige, la plateforme n'est jamais responsable. Néanmoins, si vous êtes victime d'une arnaque caractérisée, contactez immédiatement le site pour bloquer le compte concerné.

Si vous vendez, renseignez-vous sur l'acheteur. Consultez les avis le concernant. Soignez vos emballages : film bulle, colis pré-affranchi, etc. Choisissez un mode d'expédition avec traçabilité : envoi suivi, recommandé, transporteur et suivez le parcours. Pensez à souscrire une assurance pour les objets de valeur importante.

Attention au mode de règlement. En cas de paiement direct, évitez les chèques bancaires. Les revenus que vous en tirerez ne sont pas imposables dès lors que ces ventes sont occasionnelles et qu'il s'agit de biens personnels, sauf bijoux et objets de valeur supérieure à 5.000 €. Depuis 2020, la loi impose aux plateformes comme Leboncoin ou eBay de déclarer aux pouvoirs publics le récapitulatif des transactions réalisées dans l'année par leurs utilisateurs les plus actifs. Le seuil de déclaration est fixé à 3 000 €, ou 20 opérations par an et par vendeur.

UFC Que Choisir Montpellier 04 67 66 32 96, [contact@montpellier.ufcquechoisir.fr](mailto:contact@montpellier.ufcquechoisir.fr)



# Dernières nouvelles

## Eoliennes

Après l'avis défavorable de la commission départementale nature, paysages, sites mi-décembre, le préfet de l'Hérault a signé le 18 janvier l'arrêté refusant le projet éolien de Puissalicon. La décision du préfet a pris en compte l'ensemble des avis défavorables et la mobilisation des élus nationaux, régionaux, départementaux et locaux, des associations, des syndicats et de nombreux citoyens.

L'état et son représentant a su entendre tous les acteurs de notre territoire pour prendre la meilleure décision. Qu'il en soit ici remercié.



Cette décision fera aussi jurisprudence et mettra fin aux sollicitations de sociétés éoliennes que nous connaissons depuis près de 20 ans sur notre commune.

## Service de Collecte des encombrants – 1er mercredi de chaque mois

Le service de collecte des encombrants est assurée le matin du **1er mercredi de chaque mois** par le service technique de la mairie.

Pour pouvoir en bénéficier, il est impératif de s'inscrire au **secrétariat de la Mairie par téléphone (04.67.36.69.50), ou par mail (secretariat@puissalicon.fr)**, en précisant nom, adresse, numéro de téléphone et nature de l'encombrant.

La collecte se limite à **2 encombrants maximum** par adresse, et ne concerne que les **gros volumes** (meubles, matelas, sommiers, appareils de gros électroménager) qui ne peuvent être transportés dans un véhicule particulier directement en déchetterie.

Les **gravats** et les **déchets verts** ne sont pas concernés par ce service de collecte, ils doivent être amenés directement en déchetterie.

Après inscription, la veille au soir du jour de collecte, les encombrants (2 maximum) doivent être déposés devant l'habitation en veillant à ne pas gêner la circulation.



## INFORMEZ-VOUS

Inscrivez-vous aux messages d'information en vous inscrivant sur le site :

<https://puissalicon.fr/>

A la rubrique « Notifications » en bas de page à droite.

Pour être renseigné sur les actualités de la vie communale (arrêté, compte rendu conseil, info plu et urbanisme, divers, vie associative)

